



Atelier 1 - Méthodes, protocoles, partage de données et d'expériences

Animation et secrétariat : Christophe Delacourt (CNRS) et, sous réserve, Yann Deniaud (CEREMA)

Contexte et objectifs

La donnée sur le trait de côte ayant pour grande partie une origine publique et pour une moins grande partie une origine privée, le réseau national souhaite se concevoir comme une organisation collaborative favorisant une synergie entre l'ensemble des acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des informations sur le trait de côte.

Pour faciliter la participation et l'interaction de tous les acteurs, l'organisation repose sur des observatoires ou réseaux d'observation thématiques ou territoriaux (locaux, régionaux...) et sur un réseau national. La cohérence globale de cette organisation est fondée par des règles communes qui seront précisées dans la future charte du réseau (qui fera l'objet d'un groupe de travail spécifique au 1er semestre 2017).

Cet atelier n°1 a pour objectif de **définir des méthodes et protocoles communs afin d'assurer une production de données fiables, homogènes et partagées au sein du réseau national**. Il s'agit ici principalement d'identifier les thématiques communes aux observatoires locaux et pour lesquelles il y aurait un intérêt à disposer de données et pratiques harmonisées au niveau national. Les travaux de l'atelier n°1 permettront ainsi d'alimenter la future charte du réseau national.

Un précédent séminaire du réseau national des observatoires du trait de côte s'est tenu en 2015. Il a été l'occasion de formuler plusieurs recommandations en matière de :

1) Production des données :

- Identifier les données prioritaires à acquérir. Ont été évoquées les orthophotos, les données topo et bathymétriques et les données sédimentaires (transports, flux, volumes...);
- Concevoir des stratégies d'acquisition prenant en compte les échelles temporelles et spatiales et les milieux considérés avec la nécessité de disposer d'une couverture nationale, d'une continuité terre-mer et de définir les fréquences d'acquisition. Dans cet objectif, il était souhaité une animation du réseau national pour un meilleur emboîtement des échelles, le développement des protocoles et une veille méthodologique ;
- Garantir la qualité et l'interopérabilité des données (lien avec leur diffusion) ;
- Disposer d'une remontée des besoins.

2) Diffusion des données :

- Identifier les données à diffuser en fonction de leur qualité (lien avec le besoin d'expertise) et du coût de cette mise à disposition ;
- Organiser la mise à disposition des données ;
- Mettre en place une plate forme nationale s'appuyant sur les réseaux existants.

3) Expertise transversale :

- Apporter un appui pour le choix des méthodes d'acquisition (mise à disposition des informations nécessaires) ;
- Faciliter l'accès aux retours d'expérience sur l'intérêt d'une méthode, d'une donnée ;
- Disposer d'une interprétation de la donnée (lien avec l'atelier 3 « communication ») par une analyse de la donnée mais également par une présentation facilitée de la donnée (mise en forme).Analyse de la donnée

L'atelier n°1 a également vocation à dessiner les premiers contours d'une feuille de route du réseau national pour 2017 et les années suivantes dans un triple objectif :

- proposer des méthodes et protocoles communs pour une production de données fiables, homogènes et partagées au sein du réseau national (1),
- conforter le cadre juridique des acteurs et des droits attachés aux données du réseau national (2),
- favoriser l'articulation avec les autres démarches menées sur la connaissance du trait de côte (3).

Pistes de travail

(1) Proposer des méthodes et protocoles communs pour la production de données

a) Identifier les types de données concernées par le réseau national

Typologie proposée lors du séminaire de 2015 :

- données brutes (ex. : pied de dune),
- produits ou données valorisées ou interprétées (ex. : « trait de côte »),
- processus (ex. : évolution diachronique du trait de côte).

Pistes de discussion :

- Envisager d'autre typologie. Exemple du système d'information sur la nature et des paysages : métadonnées, données-sources, données élémentaires d'échange, données de synthèse, données de référentiel.
- Créer un « lexique des données » propre au réseau national

b) Déterminer les données prioritaires à recueillir et à mettre à disposition

Le séminaire de 2015 avait retenu :

- Les données nécessaires pour toute étude de la dynamique du littoral et des risques induits (Priorité 1) : topo-bathymétrie, orthophotos, données morpho-sédimentaires des petits fonds (environ de 0 à -20m), données sédimentaires ou relatives à l'évolution ou la dynamique (ex. : trait de côte, transport, flux, volumes...);
- Les données plus « statiques » (Priorité 2) concernant des évolutions moins rapides, données historiques (cartes ou photos anciennes, etc.).

Pistes de discussion : Eventuellement compléter cette liste.

c) Préciser les missions du réseau national dans le domaine des données

Missions identifiées lors du séminaire 2015 :

- Promouvoir des stratégies d'acquisition (spatialisation, temporalisation des acquisitions), selon des guides ou ouvrages existants (guide de gestion du trait de côte, synthèse de référence pour le suivi du trait de côte, etc.) ou à créer ;
- Faciliter l'utilisation de protocoles communs par les structures locales, régionales, voire de recherche académique

Pistes de discussion :

- Qualifier les données (aller vers un label des données) ;
- Développer des protocoles (acquisition, traitement, archivage, diffusion) et le cas échéant, identifier les protocoles prioritaires à élaborer. Lister préalablement les protocoles existants ;
- Interpréter les données de manière à assurer le lien entre les producteurs de données et les autres acteurs (lien avec l'atelier n°3) ;
- Définir une fréquence d'acquisition optimale selon la typologie des côtes et le type de données recherchées. Propositions : fréquence d'acquisition topographique nationale = imagerie aérienne de l'IGN (4-5 ans) ; données morpho-sédimentaires des petits fonds = besoin un état des lieux national (a priori tous les 5 à 6 ans) ;
- Assurer une veille scientifique et technique et des REX sur les outils et méthodes.

d) Identifier le(s) outil(s) d'interface (portails web) les plus appropriés

Pistes de discussion :

- Proposition d'un portail internet pour le réseau national permettant de faire le lien avec les portails des observatoires locaux et privilégiant l'inter-opérabilité ;
- Lien avec les autres outils (voir point (3) tels que l'Observatoire national mer et littoral, Géolittoral, etc.

(2) Conforter le cadre juridique des acteurs et des droits attachés aux données du réseau national

Objectif : dans le contexte juridique sur la mise à disposition des données publiques (notamment : loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ordonnance du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, « directive Inspire », loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique), formaliser le cadre dans lequel s'inscrit la mise à disposition des données au réseau national des observatoires du trait de côte et leur utilisation.

Pistes de discussion : Identifier les points majeurs qui pourront notamment alimenter la futur charte notamment au travers de retours d'expérience d'observatoires et de réseaux d'observation déjà actifs.

(3) Veiller à la cohérence avec d'autres démarches

Pistes de discussion :

- Identifier les modalités d'articulation du réseau national avec les autres démarches de valorisation de données sur le littoral ou consacrées aux phénomènes littoraux (GIMEL¹, Observatoire national mer et littoral, Géolittoral, Observatoire national des risques naturels, SHOM,...) ;

1 Groupe de travail Géo-informations pour la mer et le littoral a pour objectif d'identifier un socle de données de référence et de le rendre aussi compatible que possible avec les besoins des utilisateurs